

Gm. 12



R E L A T I O N

De ce qui s'est passé le jour que S. E.
Monseigneur le Comte de Metternich,
est venu à Boudry pour prcter & recevoir les Sermens
de fidelité au Nom de S. M. le Roy de Prusse notre
Souverain Seigneur.



On Excellence ayant donné les
Ordres le 13. Novembre 1707. au Capitaine
Pierre Grelet de Boudry, de faire avertir tous
ceux de la Baniere du dit Boudry, pour se ren-
contrer le lendemain audit lieu, auquel jour
la Bourgeoisie dudit Boudry envoya ses deputed au nombre
de 24. Cavaliers, a la tete desquels étoient ledit Sr. Capitaine
Grelet & le Sr. Frideric Grelet, son Frere, Justicier & Con-
seiller dudit Boudry, accompagnés des Deputez des Baronies,
Villages & Communautez ressortissables dudit Boudry pour
aller au Chateau de Neufchatel, pour avoir lhonneur d'ac-
compagner S. E. jusques audit Boudry, lesquels étant arrivez
au Chateau ledit Capitaine Grelet fit à S. E. le discours suivant
en presence de Messieurs du Conseil d'Etat. *Monseigneur;*
la Bourgeoisie de Boudry nous a fait lhonneur de nous de-
puter auprès de V. E. pour avoir lhonneur de lui faire la
reverence, & l'accompagner jusqu'à Boudry, pour y preter
& recevoir ledit sermens de fidelité au Nom de S. M. notre
Souverain Seigneur. S. E. eut la bonté de lui repondre en
ces termes. *Messieurs vous m'avez fait plaisir de venir ici*
pour ce sujet, & comme je suis pret à partir allés toujours
monter à Cheval; Après quoy lesdits Deputez descendirent
de la Chambre de S. E. & étant arrivez devant la porte co-
cher, ils trouverent la maison de S. E. avec les Pages & Gens
de livrée prêts a partir, & le Maitre des Ceremonies les plaça
devant S. E. n'y aiant que les Pages entre deux. La Cava-
lerie

lerie étoit d'environ 80. Chevaux, & en passant à Serriere, Village a un quart de lieue de la ville, tous ses habitans étoient sous les Armes, lesquels firent plusieurs decharges, tant de la Mousqueterie, que de plusieurs Biscayens avec des cris & des acclamations de *Vive le Roy*, & tout le long du chemin on presenta à S. E. plusieurs Bouquets. On fit la même chose à Auvernier Grand village sur le chemin, & de dessus la tour de l'Eglise on tira divers coups de Biscayens & en passant le long du lac, ceux du Village de Colombier se trouverent sur les avenues du Chateau où ils firent aussi la même chose. Dés là on traversa la belle Campagne des prés d'Areuze, d'où ledit Capitaine Grelet se detacha pour aller se mettre a la tête de sa Compagnie qu'il trouva en haye a demi quart d'heure de la Ville dudit Boudry, bordant les chemins avec toutes les autres troupes des Baronies & Communautéz cy dessus mentionnées. S. E. étant arrivé ledit Capitaine Grelet lui fit la Salve ordinaire, & lui presenta les Clefs de la ville dans un plat, en lui disant. *Monseigneur je prens la liberté de presenter a V. E. les clefs de cette Ville comme appartenant a S. M. le Roy de Prusse nostre Souverain Seigneur.* S. E. prit lesdits Clefs & après les avoir tenües un moment dans sa main il les remit dans le plat en disant. *Monsieur le Capitaine Grelet je vous remets ces Clefs, faites en bonne garde, comme vous avés fait jusques à présent* Ledit Capitaine Grelet lui presenta encore le Banner, en lui disant. *Monseigneur, Voici le Banner qui nous a été confié par les Princes de la Maison de Longueville, auxquels il a été présenté toutes les fois qu'ils sont venus en ce pais.* S. E. eut la bonte de le toucher & de dire: *Monsieur le Capitaine Grelet je le remets à vos soins, usés en comme du passé.* Après quoy ledit Grelet remonta à Cheval & ayant repris son rang, l'on continua a marcher jusques devant sa maison où S. E. mit pied à terre, avec toute sa suite, & le dit Grelet ayant eu l'honneur de lui donner la main la conduisit dans la Plaine des Efferts, qui est le lieu où les
Prin-

Princes ont accoutumé de prêter le Serment. S. E. étant montée sur l'estrade que l'on venoit d'élever pour ce sujet, le Dimanche au Soir & pendant la nuit, Monsieur le Chancelier, Monsieur le Procureur General, avec d'autres Messieurs du Conseil d'Etat, & plusieurs Gentils hommes monterent aussy sur ladite estrade, autour de laquelle on fit ranger toutes les Compagnies, au nombre de mille hommes, & tous les Capitaines avec les Maitres Bourgeois dudit Boudry se posterent devant ladite estrade, qui étoit entourée de fortes barrières, & après que S. E. eut commandé de faire faire silence ledit Capitaine Grélet lui fit le discours suivant au nom de tous les sujets qui étoient là assemblez. *Monseigneur. Je ne scaurois vous exprimer la joye que Nous avons de voir ici V. E. de la part de S. M. le Roy de Prusse notre Souverain Seigneur pour renouveler un serment qui avoit été interrompu de puis 150. Ans, & nous prions très humblement V. E. d'être persuadée du zele & de la fidelité inviolable que nous conserverons toujours pour la personne Sacrée de ce Grand Monarque que Dieu nous a accordé suivant nos souhaits, vous priant de l'assurer que nous serons toujours prêts à sacrifier nos Corps, nos vies, & nos biens, & tout ce qui dependra de nous pour son service.* Au reste *Monseigneur, nous sommes tous prêts a lui prêter le Serment de fidelité, comme lui étant de bons & fidelles Bourgeois & Sujets;* A quoy S.E. repondit en des termes fort obligeans. Après quoy Monsieur le Chancelier lui dit, *Monseigneur, vous plait-il d'entendre la Lecture du serment.* S. E. lui dit, qu'oüy, & il lut ce qui suit.

MONSEIGNEUR,

Au nom & en vertu du plein pouvoir que vous avez de S. M. FRIDERICH premier Roy de Prusse, &c. Notre Souverain Prince & Seigneur Vous promettez & jurez par

*Votre Foy & Serment, qui doit valoir ici tout autant, que se c'étoit celui de S. M. Elle même en personne, a ses Bourgeois de Boudry, & a ses autres sujets des Mayries de la Cote, Rochefort, Collombier, Cortailod & Bevaix & des Baronnies de Vauxmareus & Gorgier icy assemblez, & a leurs hoirs & Successeurs, que S. M. leur tiendra & maintiendra, chacun selon sa qualité & condition leurs franchises, Libertez, &c. Ce que S. E. jura en mettant la main droite sur le Coeur, ensuite on fit la Lecture du Serment, que le peuple devoit preter, qui est dans les mêmes termes que celui des autres endroits. Après quoy on fit une decharge generale de toute la Mousqueterie, l'on sonna les cloches, & tout le monde se mit a crier; *Vive Sa Majesté le Roy de Prusse*; ce qui fut redoublé diverses fois après quoy S. E. remonta à Cheval pour s'en retourner.*

On voyoit sur les 3. portes de la ville les armes de S. M. couronnées de guirlandes de fleurs, & au bas en lettre d'or *Vive FRIDERICH I. Roy de Prusse* notre Souverain Prince.

Au depart de S. E. on fit encore plusieurs decharges generales, après quoy toute la Bourgeoisie s'assembla pour se rejouir & boire à la Santé du Roy, de Monseigneur le Prince Royal, de Madame la Princesse Royale son Epouse, & de tous les hauts Alliez en general & en particulier.

Relation de ce qui s'est passé à St. Blaise le 12. Novembre 1707.

LE Samedi 12. de Novembre la Ceremonie des Sermens s'est fait à St. Blaise pour la Chatlenie de Thiele, où les Bourgeois externes de Neufchatel, qui resident en la Mairie de la Coste se sont rencontrés, y ayant environ 500. hommes sous les armes. La Compagnie de Grenadiers com-
man-

mandée par M. le Maire Bugnot étoit habillée d'une maniere uni forme, ayant le Roquet vert avec les paremens rouges les bas rouges, & les bonnets de Grenadiers de même couleur que les roquets, ledit Maire leur Capitaine ayant creu que c'étoient là les couleurs de S. M., de quoy ayant été des abusé il y voulut remedier par des Cocardes de Soye que chaque Grenadier avoit attachée au bout du bonnet des trois couleurs diverses, scavoir rouge, bleu & orange. La Compagnie du Sr. Clofu avoit ausly des roquets verts, mais avec des paremens bleu & bas bleu, les chapeaux bordés d'argent & chargés de rubans jaunes bleus & rouges. Celle du Receveur Peter avoit le Roquet bleu avec des paremens rouges, bas rouges, & les chapeaux bordés d'or & chargés de rubans. La Compagnie de la Mairie de la Cote avoit ausly pour la plupart les Chapeaux bordés & chargés de rubans. Ces troupes furent rangées en haye a quelques portées de Mousquet sur les avenues de St. Blaise par où S. E. devoit passer. On leur avoit defendu de tirer, de peur que parmi le grand nombre de Chevaux qui étoient à la Suite de S. E. & qui montoient bien a 130. ou 140. il n'arrivat du des ordre, non obstant cela il ny eut pas moyen d'empêcher ces gens de temoigner leur joye, mais ils prirent la precaution de tirer de loin. Il y avoit sur le clocher des petards qui servoient de Canons. S. E. accompagnée de plusieurs Conseillers d'Etat & d'une belle Suitte de Cavaliers étant descendue de Cheval & montée sur une estrade ou tribune, pour preter & recevoir le serment au nom de S. M. M. le Maire de Lignieres Lieutenant de St. Blaise lui fit un Compliment au nom du peuple, a quoy S. E. aiant repondu en des termes très convenables, le serment cy joint fut lû par le Chancelier Chambrier, en ces termes.

MONSEIGNEUR,

Au nom, & en vertu du plein pouvoir que vous avez de S. M. FRIDERICH I. ROY de PRUSSE, &c. &c. Vous promettez & jurez par votre foy & serment, qui doit valoir ici tout autant que si c'estoit celui de S. M. Elle même en personne, a ses Bourgeois externes de Neufchatel, tant de cette Chatellenie de Thiele, que de la Mayrie de la Cesse, & a ses francs sujets, & autres bonnes gens & habitans de cette ditte Chatellenie ici assemblés, & a leurs hoirs & Successeurs, que S. M. leur tiendra & maintiendra chacun selon sa qualité & condition leurs franchises, libertés &c. A quoy S. E. respondit. Je le jure & promets au nom de S. M. le Roy de Prusse notre Souverain Maitre, en mettant la main droite, sur le cœur. En suite S. E. recut le serment du peuple, qui est la même chose que celui preté aux autres endroits. Cette ceremonie se fit avec toutes les demonstres de joye & d'allegresse extraordinaire & par des decharges reiterées, qui faisoient connoître le zele que ces gens ont toujours fait paroître depuis le commencement de l'interregne, jusqu'à l'heureuse revolution, S. E. voulut donner des marques de sa generosité avant son depart, a cette fin Elle ordonna au Conseiller de la Cour Duncker de payer à chaque Soldat 20. S. & a chaque Sargent 30. S. & outre cela 200. Ecus blancs pour les pauvres, trouvant qu'il y auroit moins de desordre à les faire distribuer ainsi, qu'à jeter de l'argent, comme on avoit fait à Neufchatel; ledit Conseiller Duncker fit passer en revue le monde qui étoit sous les armes, & ayant delivré aux Capitaines l'argent pour leurs Compagnies, fut obligé par là de leur tenir Compagnie a diner, qu'on leur avoit appreté par ordre & aux fraix de S. E. Pendant le repas on n'entendoit que des acclamations & des coups de mousquet & de grenades qu'on jettoit en quantité. Enfin le jour se trouvant trop court au gré du peuple, pour donner asés de marques de joye, ils y employerent encore la nuit, pendant laquelle on ne cessa de tirer & de donner d'autres demonstres d'une satisfaction parfaite & très sincere. Re-

Relation de ce qui s'est passé au Val Travers.

LE Mardi 15. Novembre Son Excellence monta a cheval accompagnée de quelques Conseillers d'Etat, & d'un beau Cortège de Cavaliers, qu'elle avoit nommé pour éviter le desordre que le trop grand nombre auroit causé parce que voulant aller au Val de Travers, qui est a 6. Lieues de Neufchatel, Elle estoit obligée de coucher en chemin. Par tous les Villages où S. E. passoit, la milice étoit sous les armes, & on n'entendoit que tirer par tout. Dès qu'Elle fut arrivée au Val de Travers la justice de ces Communautéz se trouvant à cheval aux limites, mit pied a terre pour la complimenter, après quoy tous étant remontez ils l'escorterent jusqu'à Mostiers Travers, qui est le Village, ou plutôt le Bourg, où la ceremonie des sermens se devoit faire. Les chemins étoient bordés a une bonne distance de ce lieu de gens armés qui étoient rangez en haye. S.E. y fut haranguée par diversés Communautéz & quelques Ministres ; Après quoy Elle se rendit au lieu où les sermens se devoient preter de part & d'autre. On avoit dressé une estrade comme dans tous les autres endroits. Toutes les fenestres aussi bien que les rues étoient toutes remplies de Monde. La Ceremonie fut la même que dans les autres endroits, & les sermens furent lus & prétes en ces termes.

MONSEIGNEUR,

Au nom & en vertu des pleins pouvoirs que vous avez de S. M. FRIDERICH I. ROY de PRUSSE, &c. &c. Notre Souverain Prince & Seigneur, Vous promettés & jurés par Votre foy & serment (ce qui doit valoir ici tout autant que si c'estoit celui de S. M. Elle même en personne) à ses sujets habitans & bonnes gens de la Baronie de Vautravers, Mairie des Verrieres, & de la Brevine, & Seigneurie de Travers & ressort de ladite Baronie ici assemblés, pour recevoir

A 4

voir

voir V^{ost}re serment, à leurs hoirs & Successeurs, un chacun selon sa qualité, que sadite Majesté notre Souverain Prince leur tiendra & maintiendra leurs franchises, &c. Ce que S. E. jura au nom du Roy en la maniere accoutumée, Ensuite il receut le Serment de fidelité des Sujets cy dessus nommés, qui leur fut lu dans les mêmes termes que dans les autres lieux. Le nombre de ceux qui portoient les armes le montoit à passé 1000. Hom. Auxquels le Conseiller Duncker distribua comme à Vallengin, St. Blaise & Boudry 20. S. pour chaque Soldat & 30. S. pour chaque Sergent. Les Officiers furent defrayez tout comme autre part, & quoy que les habitans du Val Travers, comme voisins de la France n'eussent pas été ci-devant des plus zelés pour les interets de S. M. aiant été fort sollicité par les pretendants François & par leurs Creatures, non obstant cela on n'y pouvoit pas remarquer, qu'ils fussent moins touchés d'une si heureuse revolution, au contraire ils parurent tous également animés & contens. S. E. fit en outre distribuer aux pauvres des Communautés du Val Travers 400. écus & 100. autres aux Officiers qui l'avoient regalée à diner. Elle fut coucher chés le Receveur Roignon, homme qui a toujours été bien zelé pour S. M. Elle y donna encore des marques distinguées de sa generosité à la Maitresse du Logis & aux Domestiques. Le lendemain en passant par Couvet, Elle y fut aux prieres, & tint un enfant en Bâteme, le Ministre du lieu étant le beau frere de M. le Banneret de Montmolin nommé Vattel. En sortant de l'Eglise le Maitre Bourgeois petit pierre de Neufchatel, pria S. E. de vouloir agréer un Petit dejeuner à sa Maison de Campagne qu'il a à Couvet, c'est ce qu'Elle fit. Tout y étoit fort propre, & S. E. fort satisfaite. Elle ne s'y arretra qu'une demie heure, & poursuivit après son chemin jusqu'à Neufchatel ayant été encore escorté par la justice du Val Travers jusqu'aux limites de cette Chatelenie.

Re-

Relation de ce qui s'est passé au Lande-
ron le 25. Novembre 1707.

LEs Bourgeois du Landeron & de Crescier aiant enfin pris de bonnes resolutions de preter le serment de fidelité a S. M. le R. de P. ils envoyèrent le 24. au soir des Deputez à S. E. pour l'assurer suivant qu'ils en étoient convenus avec le Conseiller Duncker, qu'ils étoient prêts a reconnoître S. M. pour leur legitime & Souverain Prince, & a lui rendre hommage à l'imitation des autres Corps de cet Etat, lors qu'il plairoit à S. E. sur quoy sadite Excellence leur repondit, qu'Elle se rendroit auprès d'eux le lendemain pour vacquer a cette Ceremonie, c'est ce qu'Elle a fait. On l'a menée d'abord à la maison de Ville ou le Lieutenant Perroset, qui a été l'un des juges au souverain tribunal l'assura, qu'ils étoient prêts a satisfaire aux declarations que les Deputez de la Bourgeoisie de Landeron avoient eu l'honneur de faire le soir au paravant a S. E. le Clerge de cette Ville, & de Crescier vinrent de même assurer S. E. de leur fidelité & Soumission envers S. M. le Doyen de Crescier portant la parole; son discours consistoit a peu près en ce *que la Providence Divine faisoit souvent naitre des obstacles, pour conduire d'autant plus glorieusement ses desseins à une heureuse fin, que l'opposition qui s'étoit trouvée depuis la sentence rendue, parmi eux a s'y conformer, devoit être considerée sur le pied, comme un effet evident de la Providence, qui avoit fait survenir ces difficultés pour rendre le Ministère de S.E. d'autant plus Glorieux, en les lui faisant surmonter toutes: Mais que reconnoissant maintenant la main divine, qui les avoit destiné à vivre sous le Glorieux Regne d'un si grand, si juste, & si pieux Prince, que l'est S. M. ils pouvoient assurer S.E. que*

non

non obstant qu'ils fussent les derniers a reconnoitre ce Puissant Roy, ils ne laisseroient pas de disputer aux plus affidez de ses sujets, d'avoir plus de Soumission, d'obeissance, de Zele & d'Affecti^on pour leur Auguste Maitre, qu'ils en alloient temoigner desormais. S. E. lui a repondu fort obligeamment. Que ce qu'il lui venoit d'assurer de la part du Clergé, la confirmoit toujours de plus en plus dans l'opinion où Elle avoit été, que c'étoit plutôt faite d'avoir été bien informé des sentimens que S. M. avoit pour eux, & par des fausses idées & ombrages frivoles, que des Etrangers leur avoient insinués, que par leur propre mouvement, qu'ils s'étoient jusqu'ici opposés à reconnoitre pour leur Souverain un Roy aussi Puissant, & aussi juste que S. M. sous le doux regne de la quelle ils ne jouiroient pas seulement en toute sureté de leurs franchises & libertés tant spirituelles que temporelles, mais qui, non contente de cela tacheroit de leur procurer mille & mille autres avantages dans toutes les occasions qui s'en presenteroient. S. E. fit en suite quelques reproches à deux Peres Capucins qui étoient du nombre de ce Clergé, & qui s'étoient excusés de venir auprès de S. E. dans le tems que les habitans du Landeron temoignerent qu'ils n'étoient pas intentionnés de preter le serment, quoy que S. E. les en eut fait rechercher: Mais ces reproches étoient accompagnés de tant de douceur, que c'étoit plutôt leur faire des honnetetez que des reprimandes.

Les Maitres Bourgeois avoient fait dresser une Collation qu'ils prirent la liberté d'offrir à S. E. Elle ne voulut pas la refuser, en attendant qu'on eut donné des ordres que les troupes qui avoient servi de Garnison dans cette ville, se retirassent hors des portes, & que celles de la ville même, qui avoient été sous les armes à l'entrée de S. E. les quittassent pour s'assembler au lieu où les sermens se devoient preter de part
&

& d'autre, parce qu'on ne trouvoit pas apropos que personne portat des armes pendant cette Ceremonie. Ces ordres étant executez S. E. alla avec sa Suite accompagnée des principaux de la Bourgeoisie au lieu où l'estrade étoit dressée. Il y avoit outre les gens du Landeron & de Cressier, ceux de la Mayrie de Lignieres. Le serment y fut preté de la part de S. E. dans la forme suivante étant lû par le Conseiller Hory.

MONSEIGNEUR.

Au nom & en vertu du plein pouvoir que vous avez de S. M. FRIDERICH I, Par la Grace de Dieu Roy de Prusse &c. Notre Souverain Prince & Seigneur, vous promettés & jurés par votre foy & Serment, qui doit valoir ici tout atant que si c'étoit celui de S. M. Elle même en personne, aux Bourgeois du Landeron & autres habitans de la Chatellenie & sujets de cet Etat, comme aussi aux sujets de S. M. de la Mayrie de Lignieres ici assemblez pour recevoir votre serment, leurs hoirs & Successeurs, chacun selon sa qualité & condition, de leur tenir & maintenir leurs franchises & constitutions, ensemble leurs anciennes bonnes coutumes écrites & non écrites, desquelles ils ont usé notoirement au tems passé, comme aussi la declaration que V. E. a donnée du 31. Octobre dernier, & ainsi vous le jurez & le promettés au nom du Roy notre Souverain Prince & Seigneur. En suite S. E. receut celui des habitans en ces termes Messieurs les Bourgeois du Landeron & autres habitans sujets de cette Souveraineté dudit lieu, comme aussi vous les Communiars de Liniers, & autres habitans dudit lieu sujets de cet Etat. Vous jurés à Dieu votre Creatur & par la part que vous pretendez, en Paradis, que vous serez tous, chacun selon votre qualité & condition feaux & obeissans Bourgeois & Sujets à S. M. FRIDERICH premier par la Grace de Dieu
Roy

Roy de Prusse &c. Votre Souverain Prince & Seigneur selon
le contenu de vos franchises & libertés, & de vos bonnes &
anciennes coutumes écrites & non écrites, lui payer tous tra-
hns & Censes deües, son profit, honneur, Authorité, &
exhaltation pourchasser, & son dommage éviter. & si aucune
conspiration ou entreprise se faisoit contre son bien honneur,
autorité & prééminence de Sa personne, de sondit Comté
se faisoient, le lui reveler, & defendre en vers & contre tous,
de vos biens & personnes à votre pouvoir & ferez & ren-
drés tous devoirs, chacun selon vos franchises & bonnes Cou-
tumes, comme bons & loyaux Bourgeois & Sujets sont tenus
faire & rendre à leur Souverain Seigneur, ainsi vous le jurés.

Ces sermens furent suivis des acclamations univérnelles
& de demonstrations de joye, qui paroissoient très sinceres,
Et pour ôter a ces peuples tous soubçons de crainte, qu'on
eut gardé quelque rancune contr'eux, S. E. voulut bien les
traiter également avec tous les autres, & leur donner les mé-
mes marques de Sa liberalité & de Sa bien veuillance dont les
autres habitans de cet Etat avoient jöüi, ensuite de quoy Elle
donna ordre de payer à chaque Soldat 20. S. & a chaque
Sergent 30. outre cent écus pour les pauvres du Landeron, &
cent autres pour la Collation; ceux de la Mayrie de Linieres
furent traités sur le même pied, a cela prés qu'ils n'eurent que
30. écus pour leurs pauvres, parce que le nombre n'en est pas
si grand chés eux qu'au Landeron. Finalement S.E. fit retour-
ner toutes les troupes qu'elle avoit envoyé au Landeron,
après avoir fait toucher en reconnoissance de cette expedition
a chaque Soldat 30. S. aux Sergens à chacun 45. S. aux
enseignes un écu, aux Lieutenans un écu & demi, & aux
Capitains a chacun trois écus.



NA 762.
40

ULB Halle 3

005 482 712



M.C





RELATION

De ce qui s'est passé le jour que S. E.
Monseigneur le Comte de Metternich,
est venu à Boudry pour prêter & recevoir les Sermens
de fidélité au Nom de S. M. le Roy de Prusse notre
seigneur.

Excellence ayant donné les
sermens le 13. Novembre 1707. au Capitaine
Gretet de Boudry, de faire avertir tous
de la Banierre du dit Boudry, pour se ren-
drer le lendemain audit lieu, auquel jour
le Boudry envoya ses deputés au nombre
de quatre desquels étoient ledit Sr. Capitaine
Gretet, son Frere, Justicier & Con-
sacré, accompagnés des Deputez des Baronies,
de Neufchâtel, pour avoir l'honneur d'ac-
quiescer audit Boudry, lesquels étant arrivez
le Capitaine Gretet fit à S. E. le discours suivant
seigneurs du Conseil d'Etat. *Monseigneur;*
Boudry nous a fait l'honneur de nous de-
mander pour avoir l'honneur de lui faire la
compagnie jusqu'à Boudry, pour y prêter
sermens de fidélité au Nom de S. M. notre
S. E. eut la bonté de lui répondre en
ces termes *vous m'avez fait plaisir de venir ici*
comme je suis prêt à partir allés toujours
Après quoy lesdits Deputez descendirent
à la maison de S. E. avec les Pages & Gens
de chambre, & le Maître des Ceremonies les plaça
à table entre deux. La Cava-
lerie

A

